

janvier 1973 et en janvier 1972 et qui a, en fait, augmenté en février.

Nous disons également que les mesures dont nous sommes saisis n'apportent aucune réforme à notre structure fiscale. Lors de l'étude du budget, j'ai insisté pour faire adopter une réforme afin que le gouvernement ne tire pas avantage de l'inflation et j'ai mis de l'avant un plan très simple qui de fait ajusterait les exemptions et déductions statutaires et les paliers d'imposition pour correspondre au changement du pouvoir d'achat du dollar chaque année. Il s'agit d'une formule très simple et j'ai préconisé le mécanisme le moins compliqué que je connaisse. On peut fort bien simplifier encore la méthode mais il était très clair à ce moment-là, et ce l'est davantage maintenant, que ma proposition aurait préservé la justice qui pouvait exister dans le régime de l'impôt sur le revenu des particuliers adopté en 1971 et que cette simple mesure mettrait l'économie à l'abri d'un ralentissement qui s'est fait tellement sentir cette année parce que l'inflation a déplacé les gens dans des catégories fiscales plus élevées et augmenté le taux d'imposition de chacun, en laissant tels quels les taux nominaux d'imposition. Cela forcerait évidemment tout gouvernement à venir devant le Parlement pour des augmentations fiscales au lieu qu'il les obtienne d'une façon sournoise par l'action progressive de l'inflation sur la structure fiscale.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Stanfield:** Si cette mesure avait été adoptée le budget ne serait pas aujourd'hui une entrave à l'économie et nous n'aurions pas ce fort taux de chômage, problèmes que nous étudions en ce moment à la miette au fur et à mesure que se déroule le débat sur le présent bill. A mon avis, le ministre des Finances n'a aucunement compris ce que je lui proposais. Il l'a dédaigné. Je ne crois pas qu'il ait délibérément représenté mon attitude sous un faux jour; il ne l'a pas comprise. Il est très apparent depuis le mois de mai que la proposition que j'ai faite, ou quelque variante de cette proposition est de mieux en mieux accueillie. Elle a été présentée au Bureau d'études fiscales il y a quelques mois et n'a rencontré aucune opposition. C'est théoriquement valable et très simple à administrer. Cette mesure empêcherait que le boulet fiscal s'appesantisse au cours de l'année par suite du régime fiscal actuel et obligerait le gouvernement à traiter de façon honnête avec le Parlement. Je ne le répéterais jamais assez, même si le gouvernement institue des programmes de travaux d'hiver et investit encore davantage dans les projets d'initiative locale, ce qu'il nous faut, c'est une réduction importante des impôts personnels. Nous en avions besoin en 1972 simplement pour compenser l'augmentation effective des taux d'impôt que nous devons à l'inflation. Je ne le répéterais jamais assez.

**Une voix:** De quelle importance cette réduction?

**L'hon. M. Stanfield:** Un peu de patience mon ami et dans une semaine nous verrons ce que pense le gouvernement à ce sujet. Nous n'aurons aucune hésitation tout comme nous l'avons fait pendant la campagne électorale à fixer le montant.

### *Subsides*

Il est évident, à mon avis, que les mesures que nous étudions maintenant ne font rien pour stimuler ou encourager la petite entreprise qui est la plus grande source d'emploi au Canada. Nous avons fait une proposition pour encourager l'initiative individuelle et pour encourager les entreprises à s'étendre et à se développer, une proposition conçue pour aider les gens à se lancer dans les affaires. Nous l'appelons un crédit d'encouragement à l'investissement; ce serait une de nos réalisations si nous étions au gouvernement et tout citoyen canadien qui investit directement dans la petite entreprise canadienne pourrait en bénéficier. Le crédit, qui atteindrait la moitié des investissements qualifiés, jusqu'à un maximum de \$5,000 par année, viendrait soit en déduction de l'impôt sur le revenu annuel de la personne ou il lui serait remis directement, en totalité ou en partie. Les investissements en cause comprendraient toutes les actions de sociétés à condition que celles-ci puissent faire l'objet d'une participation directe en termes de propriété ou d'association. Pour pouvoir disposer de ce crédit et l'obtenir, les entreprises seraient tenues de s'inscrire auprès du ministère de l'Industrie et du Commerce. Puisqu'il s'agit uniquement d'investissements dans des petites entreprises entièrement canadiennes, les petites entreprises comprendraient les sociétés ayant un actif net ne dépassant pas un million et des revenus annuels ne dépassant 10 millions; aucune société cotée en bourse ne pourrait être classée comme une petite entreprise.

• (1550)

Je répète ce que j'ai dit en faisant cette proposition, je crois que cet encouragement aux petites entreprises sera plus efficace en l'espace d'un an pour stimuler l'initiative privée, pour créer de nouvelles possibilités d'emploi et pour stimuler la demande des biens et des services que tous les programmes actuels de prêts gouvernementaux directs, de concessions et de subventions. Les mesures que nous étudions actuellement en sont d'ailleurs un élément. J'insiste sur le fait que nous ne nous opposons pas à ces mesures, mais elles n'attaqueront pas vraiment le principal problème qui se pose aux Canadiens, ni le principal problème qui se pose aux chômeurs. J'ai dit que des réductions d'impôt étaient indispensables. J'ai dit que notre régime d'impôt sur le revenu des particuliers devait être révisé. J'ai dit que les petites entreprises, qui emploient le plus de gens au pays, avaient besoin de ce genre d'encouragement et de stimulant.

Évidemment, monsieur l'Orateur, je ne sais absolument pas comment nous allons pouvoir convaincre le gouvernement de la nécessité d'un office de prévision autonome. Le Conseil économique en recommande la création depuis des années, et depuis des années, nous l'avons réclamé au gouvernement. On pourrait s'attendre, devant les piètres résultats obtenus par les prévisions gouvernementales, particulièrement cette année, à ce que le gouvernement se montre désireux de faciliter la création d'un office de prévision autonome. Je dois reconnaître, et je le dis sans méchanceté aucune, que devant les résultats obtenus par le ministre des Finances depuis un an, on aurait tendance à penser, par comparaison, que la dernière année de son prédécesseur était plutôt positive.

**Des voix:** Bravo!